

Les hébergements touristiques dans le département de la Manche

Note 2011/1 - Janvier 2011

Le département de la Manche dispose de nombreux atouts qui lui assurent une place satisfaisante dans le classement des départements français pour la fréquentation touristique. Le Mont-Saint-Michel draine à lui seul plus de trois millions de visiteurs par an et ce sont près de 7 000 entreprises manchoises qui ont une activité plus ou moins liée à la fréquentation touristique.

Si l'attractivité touristique d'un territoire tient à ses qualités intrinsèques (géographie, patrimoine,...), elle dépend également d'un certain nombre d'autres facteurs, en particulier sa capacité à répondre aux attentes des différentes clientèles en matière d'hébergement. La Manche, pour optimiser son « pouvoir de séduction », a plusieurs défis à relever, dont celui de l'offre d'hébergements touristiques.

Capacité d'accueil touristique, de quoi parle-t-on ?

Les hébergements touristiques d'un territoire sont une des composantes de sa capacité d'accueil. Cette dernière est abordée dans la loi littoral et représente la capacité d'un territoire à intégrer une croissance en termes de population permanente et saisonnière, d'activités et tenant compte notamment des disponibilités des équipements et des services.

Les statistiques relatives aux hébergements touristiques concernent les **installations qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoient à l'hébergement de touristes** (résidences secondaires, hôtels, campings, hébergement en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse...).

La capacité d'hébergement touristique d'un territoire est évaluée au moyen d'une unité de compte commune : **le lit**. Lorsqu'on n'en connaît pas le nombre précis, on peut l'estimer en appliquant un coefficient aux données recensées. Le chiffre ainsi obtenu définit l'importance de l'hébergement réceptif de la station.

Ce dernier est composé de lits banalisés, c'est-à-dire mis en location : hôtellerie, camping, meublés, etc. et de lits non banalisés, c'est-à-dire indisponibles à la location : les résidences secondaires. Les lits banalisés correspondent à l'hébergement marchand, c'est-à-dire un hébergement donnant lieu à une rémunération de la prestation qui lie le loueur et l'hébergeur. Les lits non banalisés relèvent de l'hébergement non marchand, qui ne donne pas lieu à une rémunération.

Les caractéristiques des hébergements touristiques manchois

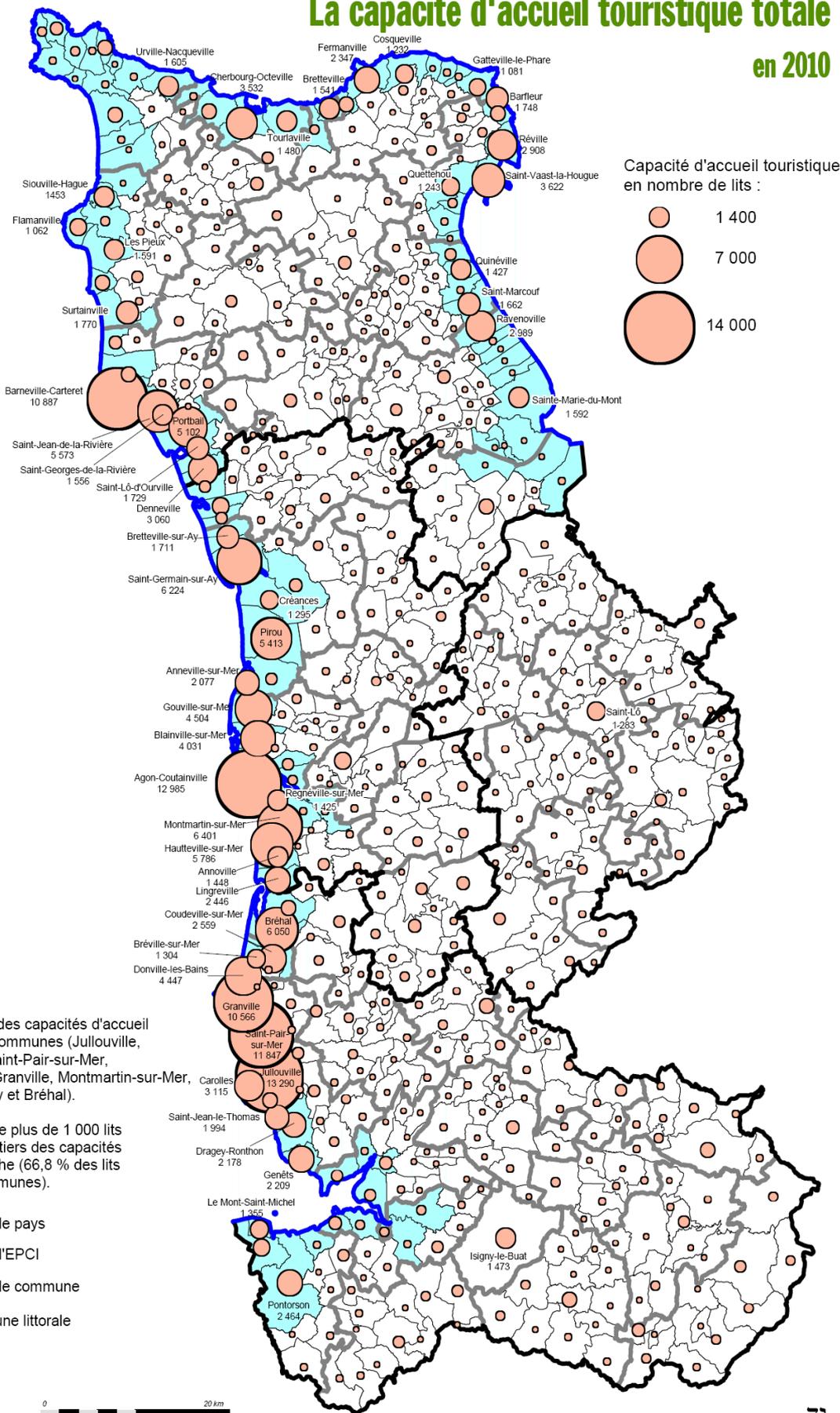
1 - Le poids prépondérant du littoral

La capacité d'hébergement touristique, tous types confondus, est concentrée sur la côte ouest du département, de Barneville-Carteret à Genêts.

La diffusion géographique de cette capacité d'accueil touristique est hétérogène, reflétant le degré d'attractivité des territoires manchois, notamment des façades maritimes.

La capacité d'accueil touristique totale

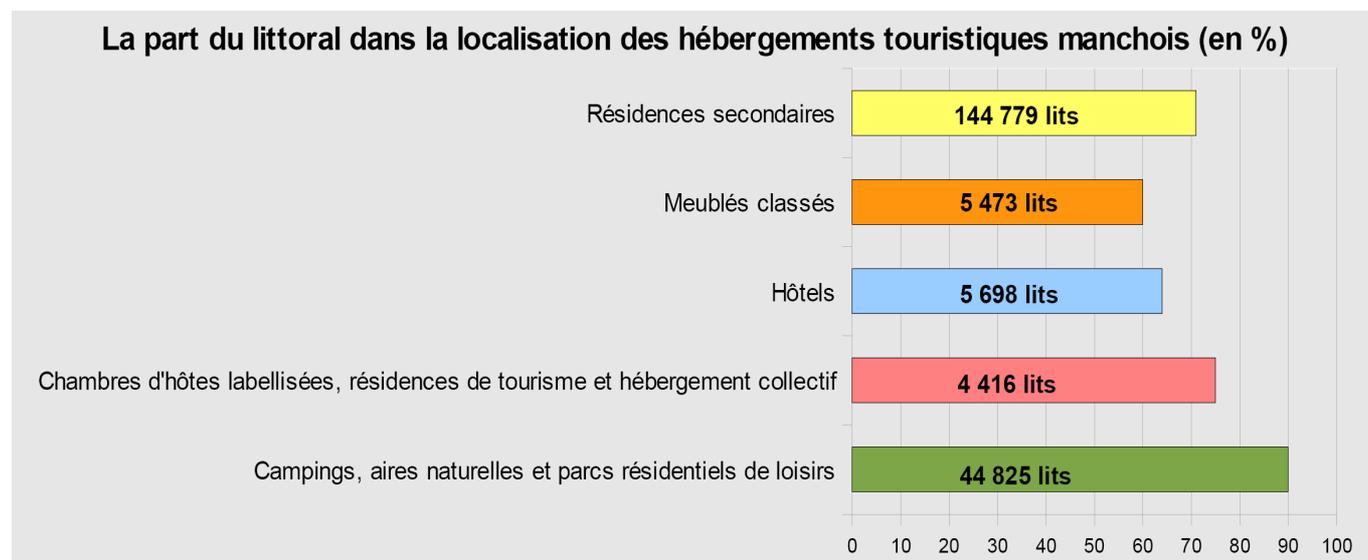
en 2010



Les communes littorales, qui représentent environ une commune manchoise sur cinq et 39 % de la population départementale, concentrent, en 2010, 278 000 lits, soit près des trois quarts de la capacité d'hébergement totale.

Les deux tiers de ces lits touristiques se trouvent dans les 53 communes disposant d'au moins 1 000 lits chacune ; ces dernières sont littorales, à l'exception d'Isigny-le-Buat et de Saint-Lô. Huit pôles disposent d'au moins 6 000 lits et représentent 28 % du parc. Ce sont par rang décroissant d'importance : Jullouville, Agon-Coutainville, Saint-Pair-sur-Mer, Barneville-Carteret, Granville, Montmartin-sur-Mer, Saint-Germain-sur-Ay et Bréhal. Toutes sont situées sur la côte ouest.

Les lits non marchands (résidences secondaires) sont situés pour 71 % d'entre eux sur le littoral. Le pourcentage passe à 82 % pour les lits marchands.



SOURCE : Comité départemental du tourisme de la Manche

Les unités urbaines¹, qui totalisent 8 % des communes du département, représentent, quant à elles, 32 % des lits touristiques manchois et 36 % des lits marchands.

Dans ces zones urbaines, dont plusieurs sont situées sur le littoral, se concentre l'activité commerciale qui génère une clientèle d'affaires, expliquant la part importante des lits hôteliers. En 2009, dans la Manche, la part des nuitées d'affaires s'est élevée à près de 40 % (Basse-Normandie et France métropolitaine respectivement 36 % et 43 %).

2 - Une capacité d'accueil relevant pour l'essentiel du secteur non marchand

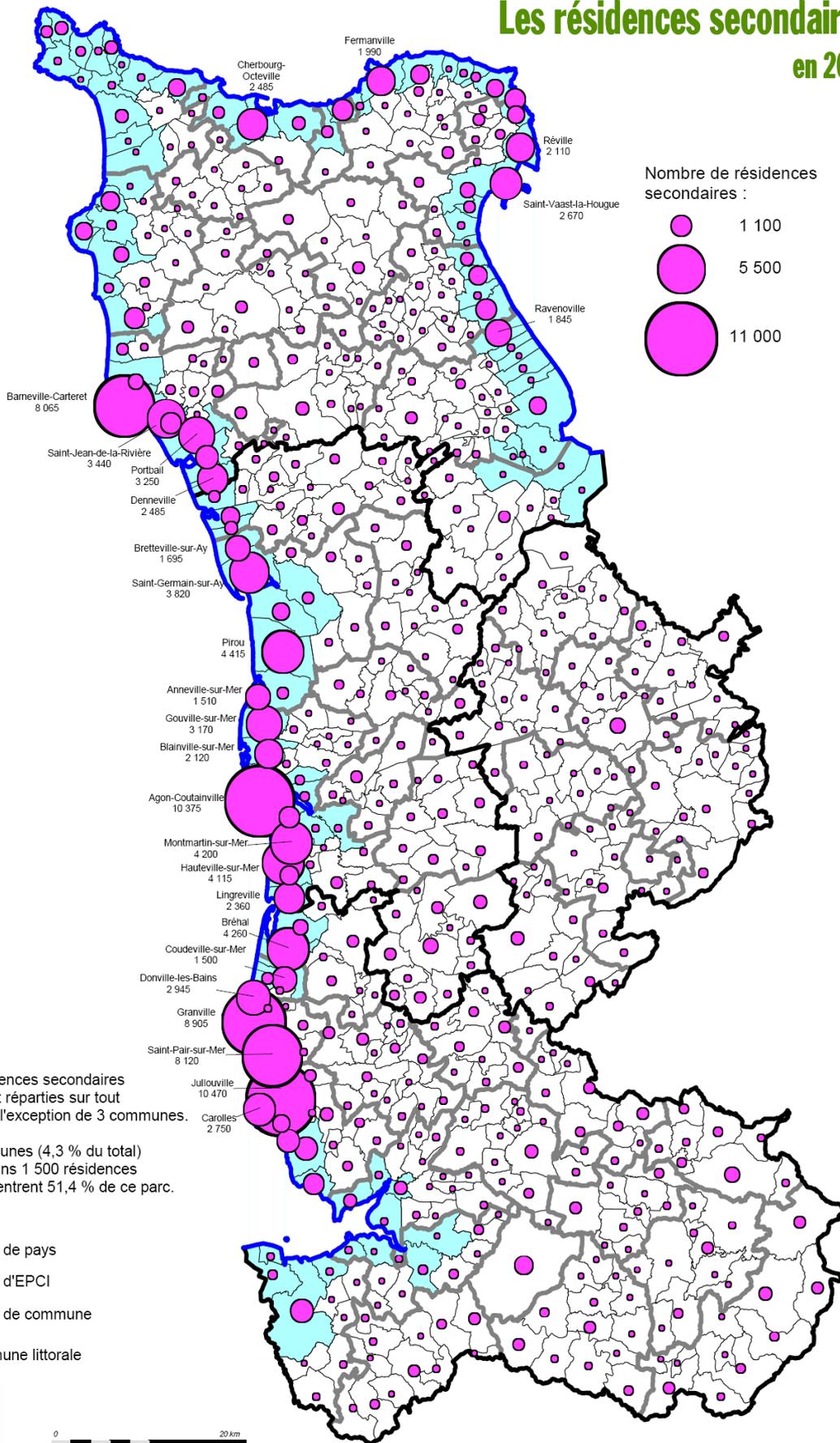
■ Les résidences secondaires

La majeure partie de la capacité d'accueil touristique départementale appartient au secteur non marchand : les résidences secondaires prédominent très nettement (73,5 % du total). Les campings, aires naturelles et parcs résidentiels de loisirs viennent en second avec 17,9 %. Les 8,6 % restants se partagent entre tous les autres modes d'hébergement, à savoir les hôtels, les meublés classés, les chambres d'hôtes labellisées, les résidences de tourisme et l'hébergement collectif.

Les résidences secondaires, qui représentent près de 205 000 lits, sont principalement situées sur le littoral, même si elles sont présentes dans la quasi-totalité des communes. 51 % du parc est regroupé dans 26 communes disposant chacune d'au moins 1 500 lits. 13 stations de la côte ouest disposent de plus de 3 000 lits et concentrent 37,5 % du parc total des résidences secondaires. Malgré la notoriété de certains sites (en lien avec le Débarquement), la côte est est nettement moins prisée, si on excepte le Val de Saire.

¹ La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins deux mille habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. (*définition INSEE*)

Les résidences secondaires en 2010



Les 204 509 résidences secondaires de la Manche sont réparties sur tout le département, à l'exception de 3 communes.

Mais les 26 communes (4,3 % du total) pourvues d'au moins 1 500 résidences secondaires concentrent 51,4 % de ce parc.

- ~ Limite de pays
- ~ Limite d'EPCI
- ~ Limite de commune
- Commune littorale



0 20 km

Résidences secondaires 2010 - YD

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche

■ Les hébergements marchands

Au total, les capacités d'accueil touristiques relevant du secteur marchand représentent près de 74 000 lits, situés en majeure partie sur le littoral et à un degré moindre dans les agglomérations.

- Les campings, aires naturelles et parcs résidentiels de loisirs

S'égrainant tout au long de la côte, les campings, aires naturelles et parcs résidentiels de loisirs, additionnés, comptent presque 50 000 lits. Ils reflètent l'attractivité saisonnière du littoral qui concentre les neuf dixièmes des hébergements entrant dans cette catégorie.

Le parc est réparti sur 103 communes. Mais un tiers des capacités est le fait de 7 communes disposant d'au moins 2 000 lits chacune. Ce sont par ordre décroissant d'importance : Saint-Pair-sur-Mer, Jullouville, Saint-Germain-sur-Ay, Barneville-Carteret, Agon-Coutainville, Saint-Jean-de-la-Rivière et Montmartin-sur-Mer.

L'hôtellerie de plein air a bénéficié au cours des dernières années de nombreux investissements qui ont largement contribué à l'amélioration de l'offre.

- Les meublés classés

Les meublés classés totalisent plus de 9 000 lits qui se répartissent dans les deux tiers des communes du département. Cependant, comme pour les autres hébergements touristiques déjà cités, on relève une certaine concentration de l'offre : 40 communes (presque toutes littorales) regroupent 48 % du parc des meublés classés du département.

- Les chambres d'hôtes labellisées, résidences de tourisme et hébergement collectif

Les chambres d'hôtes labellisées, résidences de tourisme et hébergement collectif totalisent près de 6 000 lits, répartis sur 30 % des communes. La moitié du parc est concentrée dans 9 communes pourvues d'au moins 150 lits chacune : Portbail, Blainville-sur-Mer, Hauteville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Granville, Agon-Coutainville, Saint-Pair-sur-Mer, Bréhal et Isigny-le-Buat.

Dans cette catégorie d'hébergement, on constate à la fois une relative diffusion dans l'arrière-pays et une concentration dans certains secteurs du littoral (Portbail, secteur Gouville-sur-Mer/Blainville-sur-Mer/Agon-Coutainville, Hauteville-sur-Mer), qui s'explique par la présence d'hébergements collectifs (villages de vacances, colonies de vacances...).

- Les hôtels

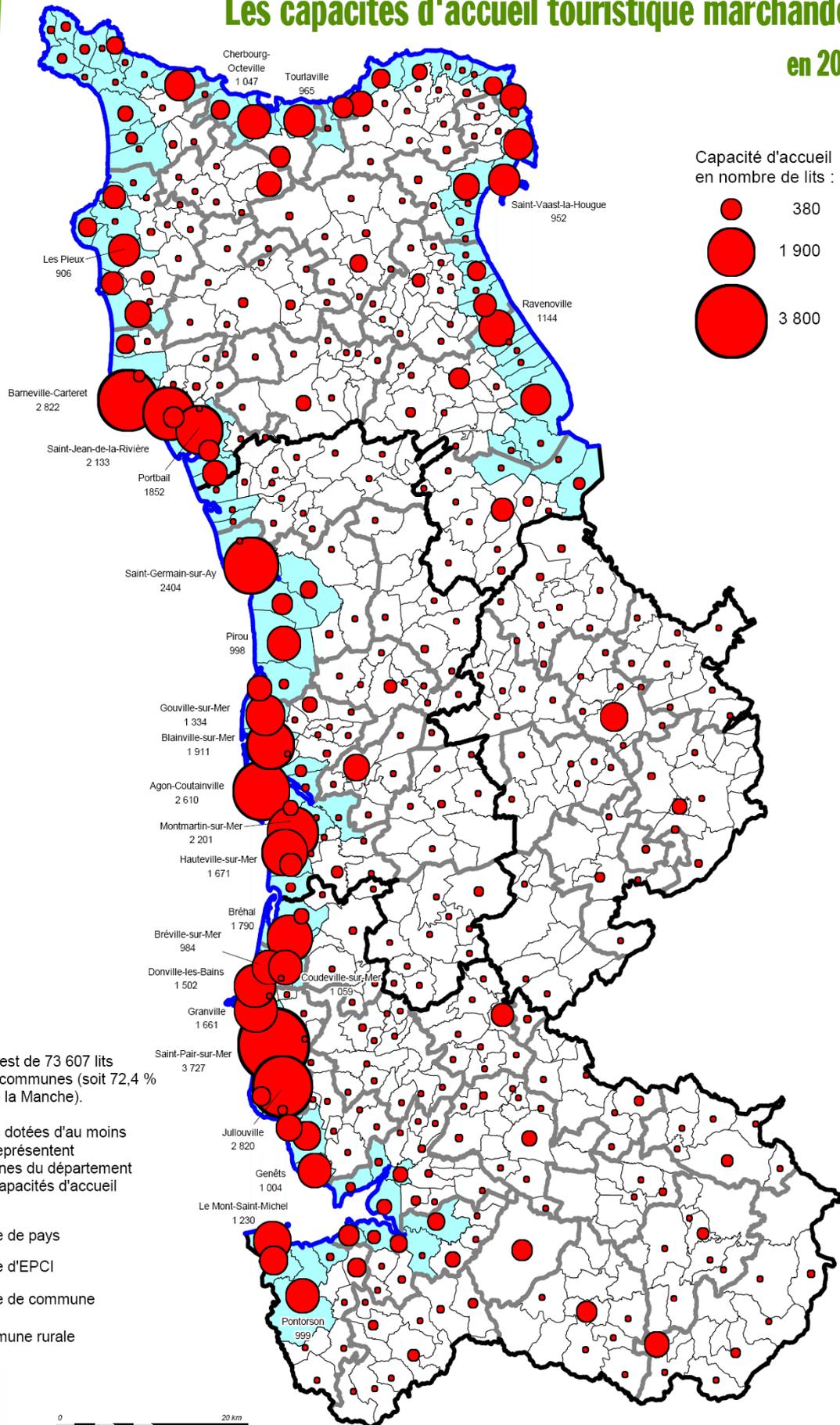
Les hôtels sont présents dans près d'une commune manchoise sur six. Ils totalisent presque 9 000 lits. Environ la moitié du parc est concentrée dans 7 communes : Le Mont-Saint-Michel, Cherbourg-Octeville, Granville, Saint-Lô, La Glacière, Coutances et Barneville-Carteret. Bien qu'il s'agisse d'une petite commune, le Mont-Saint-Michel, avec ses trois millions et demi de visiteurs par an, arrive en tête de liste en terme de capacité hôtelière.

Contrairement aux autres types d'hébergements touristiques, les hôtels répondent à des besoins plus larges et trouvent justification à leur présence, non seulement sur le littoral, mais aussi dans les principaux pôles d'emploi et de services. A l'exception du Mont-Saint-Michel, les capacités d'accueil sont en effet localisées d'abord dans les 5 premières agglomérations du département, à savoir Cherbourg (18 % du parc), Granville (8 %), Saint-Lô (8 %), Avranches (5 %) et Coutances (4 %).

L'hôtellerie traditionnelle est encore largement majoritaire mais elle recule. Généralement localisée en centre-ville, souvent vétuste et de faible capacité d'accueil, elle souffre de la concurrence des hôtels de chaîne aux prestations standardisées, implantés en entrée d'agglomération ou en bordure de rocade urbaine et donc plus facilement accessibles.

Les capacités d'accueil touristique marchandes

en 2010



La capacité totale est de 73 607 lits répartis entre 435 communes (soit 72,4 % des communes de la Manche).

Les 25 communes dotées d'au moins 900 lits chacune représentent 4,2 % des communes du département pour 56,7 % des capacités d'accueil marchandes.

-  Limite de pays
-  Limite d'EPCI
-  Limite de commune
-  Commune rurale



0 20 km

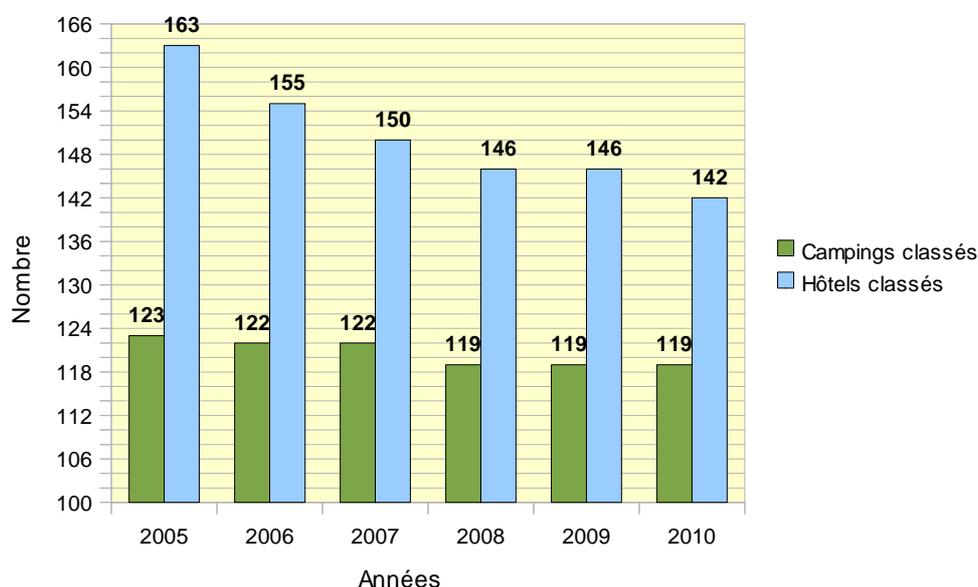
Evolution 2005 - 2010 dans les catégories : campings classés, hôtels classés et hôtels de chaîne non classés

Les hôtels sont classés ou homologués tourisme par arrêté préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en six catégories : pas d'étoile, une étoile, deux étoiles, trois étoiles, quatre étoiles, quatre étoiles luxe. Les critères retenus pour ce classement portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel.

L'hôtellerie de chaîne est définie comme l'ensemble des hôtels ayant une enseigne d'un groupe hôtelier quel que soit leur statut juridique (filiales, franchisés...). Les hôtels de chaîne sont en grande majorité homologués tourisme. Il arrive cependant qu'une partie des hôtels d'une même enseigne ne soit pas classée, soit parce que le groupe ne le demande pas, soit en raison de spécificités locales.

1 - Évolution des campings et des hôtels : nombre d'établissements

Evolution du nombre de campings classés et d'hôtels classés dans la Manche entre 2005 et 2010



	2005	Evol 05/06	Evol 06/07	Evol 07/08	Evol 08/09	Evol 09/10	2010	Evol 05/10
Campings classés	123	-1	0	-3	0	0	119	-4
1 étoile	18	1	2	-3	0	-1	17	-1
2 étoiles	61	-4	-5	-1	1	0	52	-9
3 étoiles	35	2	2	1	-2	1	39	4
4 étoiles	9	0	1	0	1	0	11	2
Hôtels classés	163	-8	-5	-4	0	-4	142	-21
0 étoile	16	-4	-1	-2	1	-1	9	-7
1 étoile	22	-3	-2	-2	-1	0	14	-8
2 étoiles	97	-1	-3	-1	0	-3	89	-8
3 étoiles	27	0	1	1	0	0	29	2
4 étoiles ou étoiles L	1	0	0	0	0	0	1	0
Hôtels de chaîne non classés	5	1	0	0	-1	1	6	1

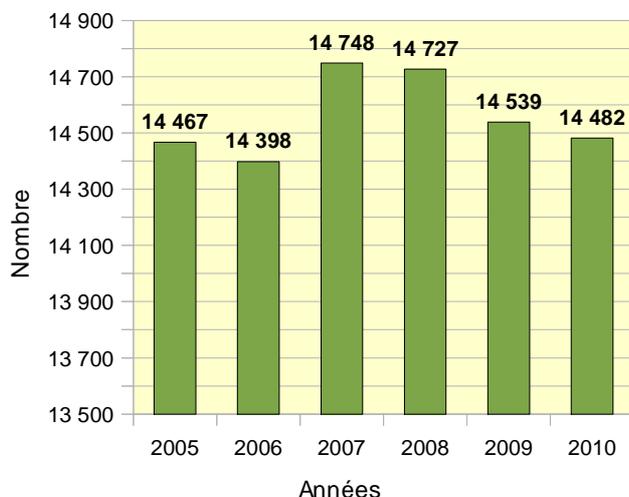
SOURCE : INSEE – enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air

Entre 2005 et 2010, l'offre d'hébergements touristiques marchands dans les secteurs campings et hôtels s'est resserrée (fermeture de 4 campings et de 21 hôtels classés). Mais ce mouvement semble jouer en faveur de la qualité des hébergements. On constate en effet un recul des hébergements de 0, 1 ou 2 étoiles et a contrario une augmentation des campings et hôtels offrant les meilleures prestations. Fait exception à ce constat la catégorie des hôtels classés 4 étoiles qui ne compte qu'un seul établissement dans la Manche, en 2005 comme en 2010.

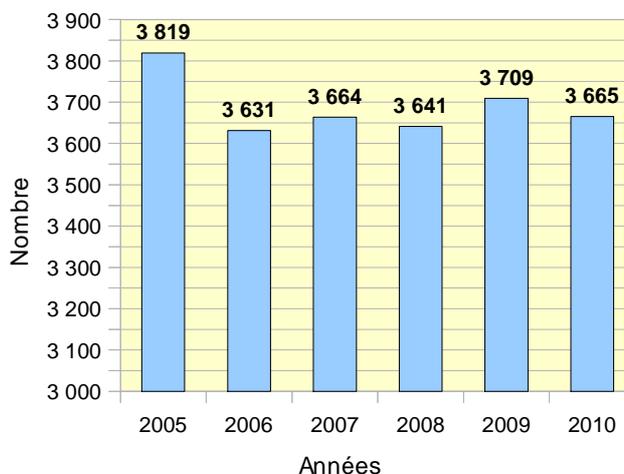
2 - Évolution des campings et des hôtels : nombre d'emplacements et de chambres

Données brutes :

Evolution du nombre d'emplacements des campings classés dans la Manche entre 2005 et 2010



Evolution du nombre de chambres des hôtels classés dans la Manche entre 2005 et 2010



	2005	Evol 05/06	Evol 06/07	Evol 06/07	Evol 07/08	Evol 08/09	2010	Evol 09/10
Campings classés Emplacements	14 467	-69	350	-21	-188	-57	14 482	15
1 étoile	772	14	798	-133	8	-121	1 338	566
2 étoiles	6 192	-291	-1 225	153	-8	-87	4 734	-1 458
3 étoiles	5 967	124	639	-96	-272	130	6 492	525
4 étoiles	1 536	84	138	55	84	21	1 918	382
Hôtels classés Chambres	3 819	-188	33	-23	68	-44	3 665	-154
0 étoile	302	-64	30	-14	62	-13	303	1
1 étoile	348	-40	-25	-25	-7	0	251	-97
2 étoiles	2 323	-44	-40	9	13	-28	2 233	-90
3 étoiles	807	-40	68	7	0	-3	839	32
4 étoiles ou étoiles L	39	0	-1	1	0	0	39	0
Hôtels de chaîne non classés Chambres	295	51	0	-1	-62	10	293	-2

SOURCE : INSEE – enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air

Valeurs moyennes :

	2005	Evol 05/06	Evol 06/07	Evol 07/08	Evol 08/09	Evol 09/10	2010	Evol 05/10
Campings classés								
Nb moyen emplacements	118	0	3	3	-2	0	122	4
1 étoile	43	-2	34	5	0	-2	79	36
2 étoiles	102	2	-14	5	-2	-2	91	-10
3 étoiles	170	-6	8	-7	2	-1	166	-4
4 étoiles	171	9	-4	6	-9	2	174	4
Hôtels classés								
Nb moyen chambres	23	0	1	1	0	0	26	2
0 étoile	19	1	5	4	3	2	34	15
1 étoile	16	0	0	1	1	0	18	2
2 étoiles	24	0	0	0	0	1	25	1
3 étoiles	30	-1	1	-1	0	0	29	-1
4 étoiles ou étoiles L	39	0	-1	1	0	0	39	0
Hôtels de chaîne non classés								
Nb moyen chambres	59	-1	0	0	-1	-8	49	-10

SOURCE : INSEE – enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air

Le nombre des campings et hôtels de gamme supérieure s'inscrit à la hausse sur la période considérée et entraîne une augmentation globale du nombre d'emplacements ou de chambres offerts. Toutefois, il est intéressant d'observer que le nombre moyen des emplacements ou des chambres offerts dans les établissements de 3 ou 4 étoiles n'a pas pour autant systématiquement augmenté entre 2005 et 2010. Ainsi, les campings 3 étoiles ont « perdu » en moyenne 4 emplacements entre 2005 et 2010 tandis que les hôtels 3 étoiles affichent un nombre de chambres stable (une chambre de moins entre 2005 et 2010). La stabilité est également de mise pour la catégorie des campings d' « entrée de gamme » (1 étoile) : l'offre proposée par les établissements concernés n'a que légèrement augmenté entre 2005 et 2010 (36 emplacements supplémentaires en moyenne).

Quelques éléments de mise en perspective (SOURCES : INSEE, DGCIS)

En Basse-Normandie, la capacité d'hébergement touristique (plus de 740 000 lits touristiques marchands et non marchands) se concentre essentiellement dans la Manche et le Calvados.

En ce qui concerne le secteur marchand, plus de 95 % des 29 800 emplacements de campings et 87 % des 15 100 chambres d'hôtels se trouvent dans ces deux départements. L'Orne ne totalise que 14 000 lits touristiques marchands.

La Basse-Normandie compte près de 129 000 résidences secondaires. 55 % d'entre elles sont situées dans le Calvados, 32 % dans la Manche et 13 % dans l'Orne.

1 - L'hôtellerie de tourisme

Au 1^{er} janvier 2010, la Basse-Normandie compte 531 hôtels homologués et de chaîne non classés. 55 % d'entre eux sont calvadosiens, 29 % manchois, 16 % ornais. La catégorie d'hôtels la plus représentée est celle des 2 étoiles, quel que soit le département considéré. En seconde position, viennent les hôtels 3 étoiles dans le Calvados et la Manche, les hôtels 1 étoile dans l'Orne.

La répartition entre hôtels homologués et de chaîne est la suivante : 505 hôtels homologués, soit 3 % du total de la France métropolitaine, 26 hôtels de chaîne non classés, soit 8 % du total de la France métropolitaine. En nombre de chambres, les hôtels homologués bas-normands représentent 2,5 % du total de la France métropolitaine et les hôtels de chaîne non classés bas-normands 9 % du total de la France métropolitaine. La capacité d'accueil des deux catégories d'hôtel additionnées correspond à 15 348 chambres, ce qui place

la Basse-Normandie au 13^{ème} rang des régions de France métropolitaine. Cette capacité est proche de celle de l'Auvergne ou de celle de la région Poitou-Charentes.

Avec 148 hôtels homologués et de chaîne non classés au 1^{er} janvier 2010, la Manche se situe au 43^{ème} rang des départements français. L'Ardèche, le Loiret, le Cantal, l'Ain et le Lot présentent un nombre d'hôtels similaire. Sur ces 148 hôtels, 23 sont des hôtels de chaîne et 125 sont des indépendants. La grande majorité de ces hôtels (60 %) sont des hôtels deux étoiles. Les trois étoiles viennent en second mais leur part est nettement plus faible (un peu moins de 20 %). Il n'y a qu'un seul hôtel 4 étoiles dans le département. Si on regarde le critère « capacité » de ces hôtels, c'est-à-dire le nombre de chambres, la Manche rétrograde alors au 52^{ème} rang. Cette capacité rejoint celle affichée par les départements de l'Aveyron, du Maine-et-Loire et de l'Ain.

Les départements les mieux dotés, si l'on exclut Paris qui caracole largement en tête, sont les suivants : les Alpes-Maritimes (644 hôtels homologués et de chaîne non classés), la Haute-Savoie (576), la Savoie (438), le Var (433), les Bouches-du-Rhône (414).

2 - L'hôtellerie de plein air classée

Les campings-caravanings sont homologués par arrêté préfectoral. Ils sont classés de 1 à 4 étoiles, mention "loisir" ou "tourisme", dès lors qu'ils comportent un emplacement loué au passage. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Au 1^{er} janvier 2010, la Basse-Normandie compte 239 campings. 36 % d'entre eux sont calvadosiens, 50 % sont manchois, 14 % sont ornais. La catégorie de camping la plus représentée est celle des 2 étoiles, quel que soit le département considéré. En seconde position, viennent à égalité les campings 3 étoiles et 4 étoiles dans le Calvados, les campings 3 étoiles dans la Manche, les campings 1 étoile dans l'Orne.

Les campings bas-normands représentent 3 % des campings de France métropolitaine. Le pourcentage demeure inchangé si on prend le critère du nombre d'emplacements (offerts à la clientèle de passage et emplacements loués à l'année). La capacité d'hébergement des campings de la région correspond à 29 382 emplacements, ce qui place la Basse-Normandie au 10^{ème} rang des régions de France métropolitaine.

Les terrains de camping sont au nombre de 119 dans la Manche au 1^{er} janvier 2010, ce qui place le département au 23^{ème} rang à l'échelle nationale et seulement au 17^{ème} rang des 26 départements de France métropolitaine ayant une façade littorale, en dépit d'un linéaire côtier de 355 kilomètres. En tête du classement, le trio suivant : la Vendée, la Charente-Maritime, le Finistère. Il est plutôt singulier que le nombre de terrains de camping de la Manche soit égal ou très proche du nombre de terrains de campings recensés dans des départements de montagne, comme la Drôme, les Hautes-Alpes, le Puy-de-Dôme ou les Hautes-Pyrénées. En terme de capacité (nombre d'emplacements), la Manche gagne 5 places sur le plan national.

3 - Les autres types d'hébergement

■ Les résidences de tourisme et assimilés

Au 1^{er} janvier 2010, il y a 30 résidences de tourisme en Basse-Normandie (capacité : 7 959 lits). 5 sont dans la Manche, 24 dans le Calvados, 1 dans l'Orne. La part des résidences de tourisme bas-normandes dans le total métropolitain est de 1,5 % en nombre d'établissements et de 1,2 % en lits.

■ Les chambres d'hôtes

Elles représentent 5 % du total des chambres d'hôtes recensées en France métropolitaine au 1^{er} janvier 2008. Sur les 2 090 chambres d'hôtes bas-normandes, 49 % sont situées dans le Calvados, 34 % dans la Manche et 16 % dans l'Orne.

La Manche se situe dans le peloton de tête des départements français pour cette catégorie d'établissement.

■ Les villages de vacances et maisons familiales

Leur part est faible dans le total métropolitain : moins de 1 %, qu'il s'agisse du nombre d'établissements ou de la capacité en lits. Au 1^{er} janvier 2009, cette catégorie d'hébergement compte 10 établissements, répartis à parts égales entre le Calvados et la Manche.

■ Les meublés de tourisme

Ils sont les plus nombreux dans la Manche (47%) mais le Calvados n'est pas loin (44%). La part des meublés de tourisme bas-normands dans le total des meublés de tourisme de France métropolitaine s'élève à 2 %.

■ Les auberges de jeunesse et centres internationaux de séjour

Cette catégorie compte 9 établissements en Basse-Normandie (4 % du total métropolitain). 5 sont dans la Manche, 4 dans le Calvados. La capacité totale avoisine les 1 000 lits.

■ Zoom sur les gîtes de France

Gîtes de France est le premier réseau national d'hébergements chez l'habitant. Présent sur tout le territoire national, le label Gîtes de France propose une large gamme d'hébergements : gîtes ruraux, chambres d'hôtes, tables d'hôtes, gîtes de groupe, gîtes d'enfants, campings Pré vert, chalets Loisirs...

Les hébergements doivent se trouver dans un environnement rural caractérisé, ce qui exclut les zones pavillonnaires et les lotissements. Les hébergements Gîtes de France doivent en outre garantir l'absence de nuisances auditives, olfactives ou visuelles à leurs clients, ce qui sous-entend l'impossibilité d'implantation de tels équipements à proximité d'une voie ferrée, d'une route à grande circulation, d'un aéroport, d'une usine...

La Manche, département rural et encore préservé, peut se prévaloir d'un classement en Gîtes de France satisfaisant : 20^{ème} place à l'échelle nationale (à noter toutefois que sont exclus de ce classement les DOM, dont les données ne sont pas disponibles pour cette catégorie d'hébergement). Avec 648 gîtes de France recensés au 1^{er} janvier 2008, elle se positionne à des niveaux comparables à ceux de la Saône-et-Loire, du Bas-Rhin, de la Corrèze, de l'Hérault, du Gard, des Alpes-de-Haute-Provence ou des Pyrénées-Orientales. Cinq départements seulement présentent un nombre de gîtes de France supérieur à 1 000 : la Savoie (1 515), les Côtes-d'Armor (1 511), l'Ardèche (1 386), le Finistère (1 358) et la Haute-Savoie (1 210).

Si l'offre d'hébergements touristiques a gagné en qualité dans le département, elle doit être consolidée et plus structurée pour permettre une meilleure visibilité sur le marché. En effet, une offre et des services touristiques trop restreints limitent la consommation touristique et les retombées sur l'économie locale.

La Manche doit être à la hauteur de l'enjeu, d'autant que la fréquentation touristique est en progression. Entre 2009 et 2010, l'activité hôtelière a été plutôt dynamique (+ 2,7 %, un taux d'occupation moyen de 70 %) tandis que l'augmentation des nuitées de camping, certes réelle, a été ralentie par les conditions climatiques peu favorables. Le littoral a vu les touristes affluer en plus grand nombre (+ 37 000), surtout dans ses hôtels (+ 9,4 %) et dans une moindre mesure dans ses campings (+ 2 %).

Le nouveau schéma départemental de développement touristique qui vient d'être adopté par le Département a pour ambition de développer l'hébergement touristique marchand, en insistant autant sur la quantité que sur la qualité de l'offre.

Sources : INSEE, DGCIS, Comité Départemental du Tourisme de la Manche

Directeur de la publication : Jacques Le Berre
Composition : Unité Veille-Études-Prospective
Service : SATEDD - D.D.T.M. 50
Impression : D.D.T.M. 50
Dépôt légal : à parution
ISSN



Le numéro : 2,50 €.
Abonnement 12 mois : 25 €.
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
de la Manche
Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 SAINT-LÔ CEDEX
Téléphone : 02 33.77.52.40
Courriel : ddtm50@manche.gouv.fr
Internet : <http://www.manche.equipement.gouv.fr>